

Attaque en Mae-Géri de Daniel Chemla.



Le départ de la technique sur la page précédente nous montre l'importance de l'action des hanches et d'une totale sincérité de l'action.

O.K. — Vous semblez rechercher une certaine rigueur dans le Karaté ?

D.C. — Mais cela me semble naturel car la vie elle-même n'est faite que de rigueur et c'est perpétuellement la « lutte pour la vie » ; alors dans une activité aussi rigoureuse qu'un Art Martial, il semble difficile d'échapper à cette règle. On ne peut pas tricher avec la réalité et le Karaté nous prouve que seul le travail permet d'accéder à une certaine forme de réussite passant par celle de la technique avant celle de l'homme. D'ailleurs en fonction de notre contexte actuel de vie, le Karaté me semble trop dur car il demande une sincérité totale que les sociétés modernes oublient un peu d'exprimer.

O.K. — Considérez-vous qu'au contact des pratiquants occidentaux le Karaté perde quelque peu sa valeur ?

D.C. — On pourrait à la limite l'affirmer car nous sommes loin de la pratique que préconisait Maître Oshima qui fût, rappelons-le, le fon-

dateur de la compétition actuelle. Lorsqu'il était capitaine de l'équipe d'Oseda en 1953, 54, 55, il établit les règles d'assaut encore en vigueur aujourd'hui, à la différence près qu'à l'époque, seuls les combattants titulaires au moins du 3^e Dan pouvaient participer aux championnats.

C'était le premier gage d'une qualité technique irréprochable et l'on aboutissait à la formation d'une élite du Karaté qui assurait la transmission de cet Art Martial dans les meilleures conditions, que ce soit au niveau de la discipline ou des pratiquants. Pour situer la rigueur de l'entraînement de l'époque on comptait, pour former huit ceintures noires, une base de départ de mille cinq cents pratiquants. Cette sélection impitoyable fournissait en définitive des techniciens incomparables, dignes de transmettre un Karaté dont ils étaient totalement imprégnés.

Et véritablement à cette époque, le Do correspondait à un mode de vie et imposait une discipline qui se prolongeait en dehors de la pratique de l'Art Martial.

Tandis qu'aujourd'hui la pratique

sportive du Karaté modifie l'état d'esprit des pratiquants et la valeur de la discipline en en atténuant la rigueur d'entraînement.

Il est tout de même délicat de vouloir conserver à un Art Martial sa valeur dramatique en l'aseptisant par des règlements destinés à faire disparaître une part de violence au profit d'une technique sportive. Il ne s'agit pas de condamner le sport mais de le considérer sous son véritable aspect, c'est-à-dire un épanouissement de l'individu quelque peu incompatible avec une méthode spécifique de combat destinée à anéantir irrémédiablement l'adversaire le plus farouche.

O.K. — Donc pour vous l'application du Karaté en compétition n'est pas souhaitée ?

D.C. — Ce n'est pas tout à fait ce que je veux dire mais disons que par rapport à l'Art Martial fondamental, son application occidentale n'obéit plus tout à fait aux exigences du Budo. De toutes manières, si l'on veut aboutir à un développement